

Conditions Générales de Ventes de prestations de services (CGV)

ARTICLE 1 – OBJET ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La lecture et l'acceptation des conditions générales de vente sont une obligation avant toute réservation de prestations de services. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à toutes les prestations proposées par Hélène PRUEL Shiatsu (EI). Par l'intermédiaire de son site internet www.helene-pruel-shiatsu.fr vous avez accès à la totalité de ses prestations.

Vous certifiez avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente avant d'avoir effectué une commande / réservation. En passant commande / réservation sur le site www.helene-pruel-shiatsu.fr ou par téléphone, vous certifiez être majeur et que vous acceptez les présentes conditions générales de vente sans restriction ni réserve. La réservation entraîne votre adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente. La lecture et l'acceptation des conditions générales de vente sont une obligation avant toute réservation de prestations de services.

Elles sont accessibles à tout moment sur le site Internet et en affichage dans le cabinet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version.

Hélène PRUEL Shiatsu (EI) se réserve le droit de modifier ou adapter à tout moment les présentes conditions générales de vente. En cas de modification, les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur à la date du paiement de la réservation / commande.

ARTICLE 2 – NATURE DES PRESTATIONS

Hélène PRUEL propose des consultations et suivis d'accompagnement en Shiatsu à son cabinet , exceptionnellement à domicile lorsque la personne est en incapacité de se déplacer.

Les différentes prestations proposées par Hélène PRUEL, sont réservées à :

- La clientèle féminine et masculine à partir de 18 ans pour le shiatsu.
- Possible à partir de 16 ans avec une autorisation parentale.
- Possible pour les enfants accompagnés de leurs parents.
- Les personnes porteuses de handicap disposant d'un certificat médical de leur médecin traitant.

ARTICLE 3 – LES RESPONSABILITÉS DE Hélène PRUEL Shiatsu (EI)

Hélène PRUEL s'engage à réaliser ses prestations sans discrimination, dans le respect de votre vie privée, de votre dignité et de votre liberté.

Dans son activité, elle tient compte des limites de ses compétences, de ses connaissances, ainsi que des moyens dont elle dispose pour vous accompagner.

Elle s'engage à exercer dans des conditions, des états ou des endroits respectueux de la qualité de ses services et dans le respect de la pratique du Shiatsu . Elle refusera toute personne lui demandant des massages autres que ceux destinés au bien-être.

Au regard des éléments portés à sa connaissance, notamment lors de l'entretien préalable évoqué aux termes de l'article 5.3, elle peut vous suggérer, sans que cela soit assimilable à la réalisation d'un diagnostic ou à l'exercice de la médecine, de consulter votre médecin traitant avant toute pratique du Shiatsu. Dans cette hypothèse, en vertu du principe de précaution, elle se réserve le droit de refuser de réaliser les prestations.

Conformément à la loi du 30 avril 1946 et au décret n° 60665 du 4 juillet 1960, des articles L489 du décret du 8 octobre 1996, la pratique du Shiatsu est non thérapeutique, et ne s'apparente à aucune pratique médicale ni paramédicale.

Les consultations et suivis d'accompagnement en Shiatsu proposés par Hélène PRUEL ne sont pas voués à remplacer une prise en charge médicale. Ils n'ont aucune visée médicale ni thérapeutique, et ne sont pas assimilables aux actes réservés aux professions de santé réglementées par le Code de la Santé Publique. Les conseils et recommandations donnés par Hélène PRUEL ne remplacent en aucun cas un avis médical et ne sont en aucun cas des prescriptions médicales. Un avis médical est recommandé avant toute consultation.

Hélène PRUEL ne donnera jamais de diagnostic, ne demandera jamais l'arrêt d'un traitement médical (ces actes étant réservés aux médecins) et ne pourra pas être tenue responsable des décisions du client. Hélène PRUEL demande expressément à son client de se référer à son médecin traitant en cas de modification ou d'interruption de son traitement médical. De la même façon, il est impératif de consulter son médecin traitant en cas de problème de santé afin qu'il puisse poser un diagnostic et effectuer des examens si nécessaire. Hélène PRUEL décline toutes responsabilités quant aux possibles mauvais suivis de conseils, mauvaises interprétations, interactions et conséquences des conseils donnés.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Lors de l'entretien de début de séance décrit aux termes de l'article 5.3, vous êtes tenu de l'informer de votre état de santé pouvant être impacté par un soin.

Certaines contre-indications aux soins existent : troubles cardiaques sévères ou toutes autres affections graves, pacemaker, blessures graves, fractures, ...

En cas de doute un certificat de votre médecin autorisant la réalisation des séances de soin pourra vous être demandé.

En tout état de cause, vous devez vous assurer que les prestations qui sont réalisées sont compatibles avec votre condition physique et que vous ne présentez pas l'une ou plusieurs des contre-indications décrites ci-dessus. A cet égard, Hélène PRUEL ne pourrait être tenue pour responsable des accidents qui seraient dus à la négligence d'un client.

Pour les prestations de Shiatsu, le client s'assure du port de vêtements souples et propres facilitant les manipulations durant la séance.

ARTICLE 5 – DÉROULEMENT DES SÉANCES

Article 5.1- Localisation :

Les séances se déroulent :

-du lundi au samedi au cabinet situé au 6, Le Haut Bourg 35250 Mouazé

Selon la prestation choisie, les séances se déroulent allongé(e) au sol sur un futon ou sur une chaise ergonomique pour le shiatsu assis.

Article 5.2 – Réservation :

Afin d'effectuer une réservation, vous pouvez prendre contact avec Hélène PRUEL afin de convenir de la date de rendez-vous :

par appel téléphonique au 06.30.60.03.98

ou via la plateforme de réservation RESALIB : resalib.fr/p/65517

Pour les rendez-vous en ligne, vous devez :

Choisir la prestation, communiquer les détails de facturation (nom, prénom, adresse, pays, mail, numéro de téléphone...). Vous recevrez une confirmation de réservation par mail et sms, reprenant les éléments récapitulatifs de votre réservation, la date et heure du rendez-vous et les éléments de facturation.

Article 5.3 – Entretien préalable :

Chaque début de séance commence par un entretien personnalisé permettant d'établir votre état du moment, de connaître vos antécédents médicaux, traitements en cours ainsi que vos attentes et vos besoins. Il vous sera expliqué le déroulement de la séance et votre consentement sera recueilli afin de s'assurer d'éventuels refus d'intervenir sur telle ou telle zone du corps.

Cet échange se poursuit par un bilan énergétique qui n'est en aucun cas un diagnostic. Une prise des pouls énergétique sera faite ainsi que l'observation de la langue. Il est ainsi recommandé de ne pas se brosser la langue ou de boire des boissons qui colorent la langue car cela nuirait à l'interprétation de celle-ci.

ARTICLE 6 – TARIFS ET DEVIS

Article 6.1-Tarifs aux particuliers tout au long de l'année

***Séances adultes-adolescents (à partir de 13 ans)**

- première séance de shiatsu sur futon (1h30) : 60€
- séance de suivi sur futon (1h15) : 55€
- forfait 5 séances de suivi : 250€

***Séance enfant jusque 12 ans (45 minutes) : 40€**

***Séance shiatsu sur chaise (30 minutes) : 30€**

- forfait 10 séances de shiatsu sur chaise : 250€

***Bons cadeaux**

Les bons cadeaux sont délivrés sur demande par mail ou par téléphone. Ils concernent uniquement la prestation sur futon : séance de 1h30 pour 60€. Toutefois au cours de l'année, des offres spéciales peuvent être faites et peuvent faire l'objet d'une offre sous forme de bons cadeaux .

Les bons cadeaux peuvent être retirés directement au cabinet ou adressés par mail. Dans tous les cas, c'est uniquement après le paiement reçu que vous recevrez votre chèque cadeau.

Les bons cadeaux ont une date de validité de 6 mois à compter de la date d'achat.

Les prix sur le site www.helene-pruel-shiatsu.fr sont indiqués en Euros TTC et correspondent à ceux en vigueur au jour de la commande ou de la réservation du soin. Les tarifs sont affichés dans le cabinet. Une facture vous est remise sur demande et pourra être transmise à votre mutuelle.

Hélène PRUEL se réserve le droit de modifier les prix à tout moment, le prix indiqué dans la confirmation de votre commande étant le prix définitif. Le paiement lui-même ne sera considéré comme définitif qu'après encaissement effectif des fonds.

En cas d'annulation moins de 24h avant une séance en cabinet, le service sera facturé et dû en totalité à titre de dédommagement du temps prévu pour l'intervention or motif légitime tels qu'une maladie ou un accident.

ARTICLE 7 – DROIT DE RÉSERVE

Hélène PRUEL se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute exécution d'une réservation / commande, quels que soient sa nature et son niveau d'exécution, en cas de défaut de paiement ou de litige de paiement. La réservation / commande sera automatiquement annulée.

Hélène PRUEL se réserve le droit de refuser d'effectuer une autre consultation avec un client avec qui il y aurait eu un défaut de paiement ou un client ayant déjà demandé un remboursement d'une précédente consultation.

Hélène PRUEL se réserve également le droit de refuser d'effectuer une consultation si elle estime que le motif de consultation n'est pas dans son domaine de compétences ou si le comportement du client n'est pas adapté au bon déroulement de la consultation d'accompagnement (courtoisie, politesse, respect, 3 annulations sans motif moins de 48h à l'avance, propositions déplacées qui peuvent engager des poursuites judiciaires, et, pour une première consultation, non réponse à la prise de contact téléphonique ou par mail précédant le rendez-vous).

ARTICLE 8 – REPORT, MODIFICATION OU ANNULATION D'UN RENDEZ-VOUS

Un rendez-vous peut être modifié ou annulé sans coût supplémentaire en prévenant au moins 24h avant

Hélène PRUEL par mail à helenepruel.shiatsu@mailo.com ou par téléphone 06.30.60.03.98

Toutefois, en cas d'annulation de votre part moins de 24 heures avant (ou oubli de votre part le jour de la consultation), la consultation est due.

ARTICLE 9 – DROIT DE RÉTRACTATION

Cet article concerne uniquement l'achat de bon cadeau.

Conformément à l'article L. 121-21 du Code de la consommation, en cas de vente à distance, « le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour ».

Le délai de rétractation court à compter du paiement en ligne de la séance et à compter de la réception du (ou des) chèques cadeaux, sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités. La rétractation se fait par le biais d'un [formulaire](#) à envoyer à Hélène PRUEL par mail. Les sommes versées seront intégralement remboursées.

En revanche, tout chèque cadeau arrivé à sa date d'expiration ne pourra ni être utilisé ni être remboursé.

Conformément à l'article L 121-21-8 du Code de la Consommation, « le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable express du consommateur et renoncement express à son droit de rétractation ». Ainsi, si la séance s'effectue dans les 14 jours suivant le paiement du shiatsu en ligne, vous renoncez expressément à votre droit de rétractation.

ARTICLE 10 – RETARD DE PAIEMENT

Conformément à l'article L 441-6 alinéa 12 du code de commerce, en cas de défaut de paiement total ou partiel des séances de shiatsu au jour de la consultation, vous devrez verser une pénalité de retard égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la consultation. Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Article D. 441-5 du code de commerce).

ARTICLE 11 – CONDITIONS SPECIFIQUES AUX INTERVENTIONS EN ENTREPRISE : SHIATSU SUR CHAISE-SHIATSU SUR FUTON ET ATELIERS DO-IN

Article 11.1 Les devis et tarifs en entreprise :

Pour les interventions en entreprise et en événementiels, un devis personnalisé est établi en fonction de la demande sous un délai de 15 jours à compter du rendez-vous : il tiendra compte du nombre de prestations, de leur fréquence (ponctuelle ou récurrente) et de la nature du service proposé et des frais de déplacement éventuels.

La validation du devis équivaut à acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente. La durée de validité d'un devis est de deux mois à dater de son édition.

Une facture sera établie à l'issue de la prestation réalisée. Les prestations délivrées à l'attention du personnel de l'entreprise peuvent être payées par le biais d'un virement bancaire. Les virements doivent être libellés à l'ordre de Hélène PRUEL (EI).

Le paiement des prestations est à effectuer à réception de la facture. Le décompte du temps facturé sera réalisé au regard du planning d'intervention établi conjointement et, commence à l'heure prévue quelle que soit l'heure d'arrivée du client. Tout dépassement horaire négocié le jour J de la prestation sera facturé au tarif de 15€ par shiatsu sur chaise de 15 minutes.

Article 11.2 Changement de date – Report – Annulation

Toute demande de report ou d'annulation de dates par le client devra parvenir à Hélène PRUEL au moins 15 jours ouvrables avant la date fixée (par lettre, courriel, SMS). A défaut, Hélène PRUEL sera en droit de facturer, à titre d'indemnité, 50% du montant total de la facture.

Si le report ou l'annulation intervient dans les 7 jours ouvrables avant la date fixée, Hélène PRUEL, sera en droit de facturer, à titre d'indemnité, 75 % du montant total de la facture.

En cas d'annulation sur place ou la veille, l'indemnité sera de 100 % du montant de la Prestation prévue.

En cas d'annulation à l'initiative de Hélène PRUEL, le client ne pourra demander aucune indemnité. En revanche, Hélène PRUEL proposera au client une date de remplacement définie d'un commun accord.

Article 11.3 Incapacité de travail

En cas d'incapacité physique temporaire, par suite de maladie ou d'accident de travail, Hélène PRUEL se réserve le droit de planifier de nouvelles dates d'interventions en concertation avec le client sans qu'il ne puisse être exigé par celle-ci de versement d'indemnité. En cas d'incapacité physique permanente de la praticienne, tout type de contrat ou

d'engagement avec les clients seront résiliés de plein droit sans qu'il ne puisse être réclamé à Hélène PRUEL une indemnité compensatrice.

Article 11.4 Contre-Indications

Les personnes suivantes ne pourront pas recevoir de prestation de shiatsu assis :

- Femmes enceintes
- Personnes portant des pacemakers
- Personnes à jeun

Il appartiendra au client d'informer son personnel de ces contre-indications. Hélène PRUEL ne saura être tenue pour responsable de toute conséquence faisant suite au shiatsu pratiqué sur les personnes présentant les caractéristiques mentionnées ci-dessus.

Article 11.5 Prestations à fournir par le client

L'objectif principal du shiatsu et des ateliers Do-In étant de fournir un moment de détente et de bien-être aux personnes, le client devra mettre gratuitement à disposition d'Hélène PRUEL une salle dédiée à la prestation, dans un endroit au calme, discret, éclairé, tempéré et qui puisse être idéalement aéré.

La salle devra avoir des dimensions minimales de 3m x 3m pour du shiatsu sur chaise et de 4m x 4m pour du shiatsu sur futon et disposer d'une table et d'une chaise. Pour les ateliers de Do-In, la salle devra permettre l'accueil du nombre de participants défini dans le devis, avec la place suffisante pour y placer un tapis et une chaise par personne.

Des toilettes et un point d'eau doivent être facilement accessibles depuis la salle de l'activité.

Une place de stationnement doit être mise à disposition pendant la durée de la prestation.

Au cas où la salle de l'activité se situe aux étages supérieurs, un ascenseur doit être disponible, à défaut du personnel pour aider à porter le matériel si besoin.

Hélène PRUEL se réserve le droit de refuser la prestation si les conditions ci-dessus ne sont pas respectées.

Un planning des personnes à recevoir devra être fourni par le client au plus tard la veille de la prestation. Un modèle de planning peut être fourni sur demande.

ARTICLE 12 – JURIDICTION COMPÉTENTE ET DROIT APPLICABLE

Les litiges qui pourraient résulter de l'application ou de l'interprétation de la présente Convention feraient l'objet d'une tentative de conciliation.

Pour toute réclamation, merci de contacter en premier lieu Hélène PRUEL par mail à helenepruel.shiatsu@mailo.com ou adresser un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours suivants le jour de la prestation concernée à Hélène PRUEL, praticienne en Shiatsu- 6, Le Haut Bourg-35250 Mouazé.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle auprès des instances de médiation sectorielle existantes en cas de contestation, Conformément aux articles L616-1 et R616-1 du code de la consommation.

ARTICLE 13 – MEDIATION

Si vous n'êtes pas parvenu à résoudre votre litige après nous avoir adressé une réclamation écrite (courrier ou courriel), datée, rappelant les circonstances qui ont donné lieu au différend et ce que vous réclamez, vous pourrez saisir le médiateur de la consommation, désigné ci-dessous, si vous avez reçu une réponse écrite négative de notre part ou pas de réponse deux mois après l'envoi de votre réclamation.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1

du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://www.medconsodev.eu>

ou par voie postale en écrivant à :

MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV

Centre d'Affaires Stéphanois SAS

IMMEUBLE L'HORIZON – ESPLANADE DE FRANCE

3, RUE J. CONSTANT MILLERET – 42000 SAINT-ÉTIENNE

Tous les litiges qui n'auraient pas fait l'objet d'un règlement à l'amiable ou par médiation seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun et devront être portées devant les juridictions limitrophes du Tribunal de Grande Instance de Nantes par application de l'article 47 du Code de Procédure Civile.

ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente ainsi que toutes les opérations de fourniture de prestations de service qui y sont visées, seront soumises au droit français.

Mise à jour faite le 17 avril 2026